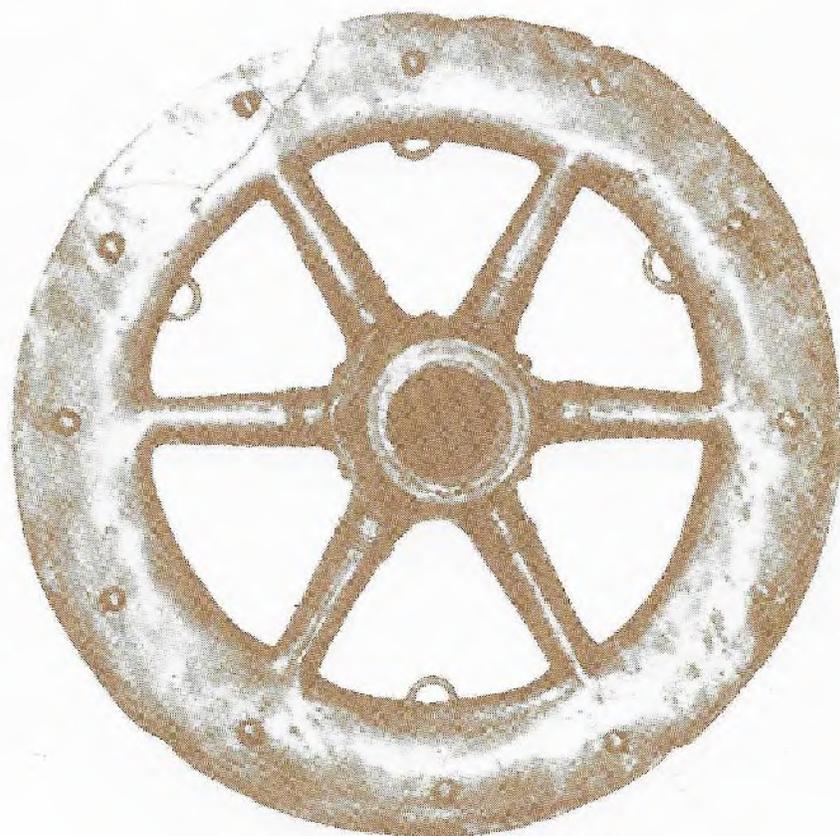


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



N° 89 - 1994 - Fasc. 1

SOMMAIRE

- Bibliographie viennoise pour 1993, par André HULLO.
- Chronologie viennoise pour 1993, par François RENAUD.
- Le Palais de Justice de Vienne au XVIII^e siècle,
par Noël CHAPUIS
- Nouvelles recherches épigraphiques d'anthroponymie
gallo-romaine aux environs de Vienne, par Franck DORY.
- L'arrivée des Républicains à la Mairie de Vienne,
par Alain AZAM.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES «AMIS DE VIENNE»

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour «répandre la connaissance de l'histoire de la Ville
et des antiquités viennoises» (article premier des statuts).

Pour 1994

Le numéro	35,00 F.
Retraités et étudiants	110,00 F.
Abonnement annuel normal	130,00 F.
Abonnement de soutien	150,00 F.

Avis important : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année, au moment du règlement d'un abonnement nouveau, seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Correspondance : Secrétaire des «AMIS DE VIENNE»,
3-5, Rue de la Table Ronde, 38200 VIENNE.
C.C.P. «Amis de Vienne» - LYON 185-71 J.

Le Comité de rédaction laisse aux auteurs des articles
l'entière responsabilité des opinions émises.

EN COUVERTURE :

Roue du char processionnel de la Côte-Saint-André (700 Av. J.-C.)
étudié et restauré sous les directives de G. Chapotat.

L'ensemble du char est exposé au Musée de la Civilisation gallo-romaine à Lyon



Publié avec le concours du Conseil Général de l'Isère,
des villes de Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal.

ATTENTION !

TOUS LES ABONNEMENTS COMMENCENT AU 1^{er} JANVIER

Nous vous prions de payer votre cotisation dans les meilleurs délais.

*Faites un effort pour que ce bulletin continue à paraître.
Dès aujourd'hui, envoyez votre cotisation.*

MERCI.

— POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS —

**FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN
DES « AMIS DE VIENNE » POUR L'ANNÉE 1994**

NOM : Prénoms :

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par Poste) :

.....

.....

TARIF ABONNEMENT pour 1994 :

Abonnement de soutien 150 F.

Abonnement normal 130 F.

Étudiants - Retraités 110 F.

A retourner, accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-71 J

à l'adresse suivante :

« Amis de Vienne » - 3-5, Rue de la Table Ronde - 38200 VIENNE

ACTIVITÉS

- Lundi 21 Mars : Distribution, décoration et aménagement intérieur en France au XIX^e siècle, à partir de l'évolution du confort : eau courante, électricité. Évolution de la décoration intérieure.
- Mardi 5 Avril : décoration française au XX^e siècle.

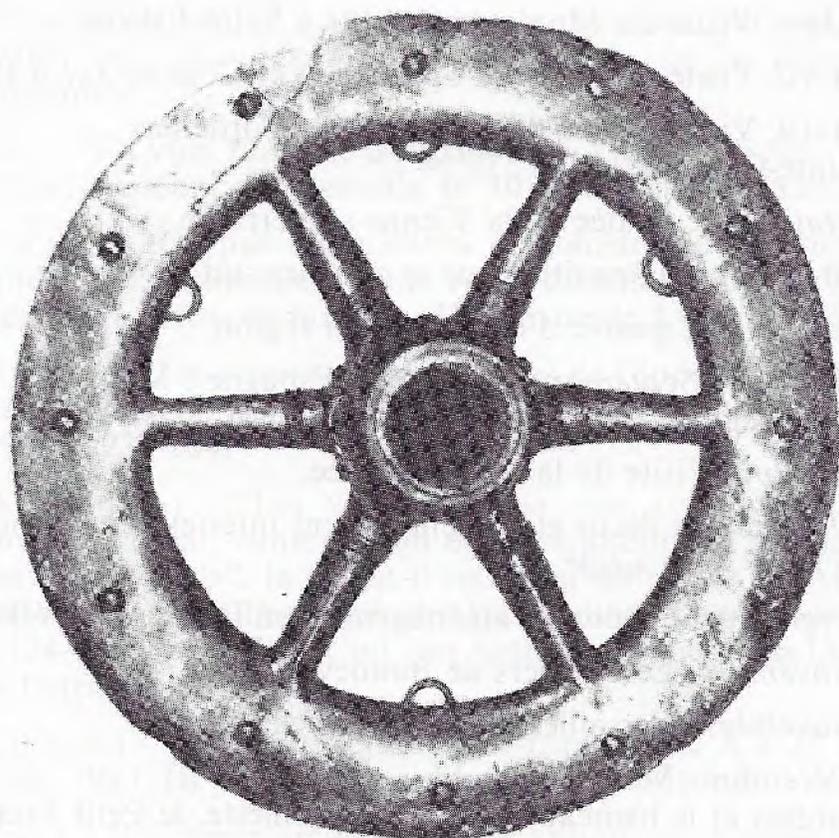
Ces conférences auront lieu à 14 h. 15, au local des "Amis de Vienne", 3-5, rue de la Table-Ronde.

- 18 Mai : Paris. Visite au Louvre de l'aile Richelieu avec S. Chadelle ainsi que, si possible, de l'exposition "les origines de l'Impressionisme" (Se faire inscrire auprès de Mme Seguin).
- Samedi 28 Mai : Visite guidée du nouveau Musée de Grenoble (un guide pour 20 personnes). Le nombre de places est limité à 40 personnes. Prière de se faire inscrire par téléphone de toute urgence auprès d'Annick Seguin au 74.85.27.89. Le départ est fixé à 13 heures, gare routière. Le prix T.T.C. est de 115 F.
- Dimanche 12 Juin : Sortie annuelle à Besançon. Découverte de la ville avec les guides de la C.M.H. Au programme : La ville haute, Palais Franvelle, Porte Noire, la ville basse, la Cathédrale, le Musée et le Quartier de la Citadelle de Vauban. Prière de se faire inscrire soit par téléphone auprès d'Annick Seguin au 74.85.27.89 ou d'André Hullo au 74.53.39.29 soit à l'Office du Tourisme. Le prix de la journée est fixé à 290 F. Des précisions seront données dans le prochain bulletin.
- Du 4 au 11 Septembre : Voyage en Hollande. Nous visiterons à Amsterdam le Rijksmuseum, le musée Van Gogh, la maison de Rembrandt, la maison d'Anne Franck, une taillerie de diamants, etc..., ainsi que différents quartiers sans oublier le cœur de la ville : Le Dam.
La Haye : Musée Mauritshuis; Rotterdam : Musée Boymans-Van Beunigen, Arnheim : Musée Kroller-Muller, Musée de Plein Air; Haarlem : Musée Frans Hals, ainsi que la visite de plusieurs autres villes : Volendam, Edam, Hoorn, Leiden, Alkmaar et son marché aux fromages, sans oublier les célèbres moulins.

Le nombre de participants est limité à 30. Le prix du voyage, 6450 F. (supplément chambre individuelle : 900 F) comprend le logement en hôtel 2 étoiles en France, le logement en hôtel 4 étoiles à Amsterdam, en centre ville, les repas du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du 9^e jour, les frais de transport en autocar grand confort, les entrées dans les musées, l'assurance assistance, rapatriement et annulation. Les visites seront commentées par Sophie Schadelle. Accompagnement Annick Seguin. Service d'un guide local obligatoire pour la visite de Rijksmuseum. Veuillez vous faire inscrire auprès d'Annick Seguin, Montée des Grands Prés, Les Tupinières à Vienne, tél. 74.85.27.89 ou de Danièle Thevenet, 19, Rue Édouard Girerd à Vienne, tél. 74.53.36.51. A l'inscription un acompte de 1.500 F. par personne est demandé, le solde devra être versé avant le 15 Juillet.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



N° 89 - 1994 - Fasc. 1

RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS EN 1993

- *5 Janvier*, La vie quotidienne à travers le mobilier du Directoire et de la Restauration.
- *26 Janvier*, La vie quotidienne à travers le mobilier sous Louis-Philippe et Napoléon III.
- *2 Février*, Le repas au XIX^e siècle.
- *4 Février*, Visite guidée du Musée des Arts Décoratifs, de Lyon.
- *27 Mars*, Visite du Musée de la mine à Saint-Étienne..
- *1^{er} Avril*, Visite des Musées Carnavalet et Cognac-Jay à Paris.
- *17 Avril*, Visite guidée du Couvent des Cordeliers à Sainte-Colombe.
- *22 Mai*, Visite guidée de la Vienne souterraine.
- *29-30-31 Mai*, Exposition sur le quartier sud de Vienne.
- *20 Juin*, Visite guidée d'Uzès et de sa région.
- *Du 12 au 19 Septembre*, Voyage en Espagne : Madrid, Tolède, Ségovie.
- *12 Octobre*, Visite de la Vienne sacrée.
- *12 Octobre*, Le décor et l'aménagement intérieur en France du XV^e et XVI^e siècle.
- *2 Novembre*, Le décor et l'aménagement en France au XVII^e siècle.
- *20 Novembre*, Les verriers de Bonnevaux.
- *23 Novembre*, Versailles au XVIII^e siècle.
- *21 Décembre*, Versailles :
les jardins et le hameau de Marie-Antoinette, le Petit Trianon.

BIBLIOGRAPHIE VIENNOISE

POUR 1993

par André HULLO

I - PRÉHISTOIRE - ANTIQUITÉ

- BONNET (L.) - "Les cultes indigènes dans la Cité de Vienne".
Mém. de maîtrise. Université de Savoie. Chambéry. 1993.
- CHANTRIAUX-VICARD (E.), APORTE (C.), HAYES (M.), PHOUNGAS (A.),
SIMON (M.), BONHOMME (F.) - "Aspects de la dépose des
Mosaïques".
- DORY (F.) - "La voie romaine d'Agrippa de Vienne à Saint-Vallier"
in l'Indépendant du Viennois, n° 10 à 25, Sept. 92-Avril 93.
- DURAND (V.) - "Corpus du matériel protohistorique découvert en
milieu fluvial dans la moyenne Vallée du Rhône (Lyon - Grigny -
Vienne)" - Mém. de maîtrise. Université de Lyon II, 1993.
- GODARD (C.) - "Une réserve de céramiques de l'époque de Claude, à
Vienne (Isère)". In Congrès de la S.F.E.C.A.G., Tournai, Mai
1992, p. 239-264.
- MORTAMET (J.-G.) - "Les vestiges de la ville romaine de Saint-
Romain-en-Gal, conservation et présentation du site dans son
état du II^e siècle". In "Faut-il restaurer les ruines ?". Actes des
Colloques de la Direction du Patrimoine, Caen, Nov. 1990,
p. 124-127, Paris 1991 (Coll. des Actes Colloques de la Direction
du Patrimoine).
- PELLETIER (A.) - "La construction gallo-romaine de A à Z" P.U.L.,
Lyon, 1993. (Il y a quelques rubriques sur Vienne).
- PICLET (C.) - "Le décor architectural antique de Vienne (Isère)".
Vol. 1 : Catalogue. Vol. 2 : Synthèse et Plans. Mém. de D.E.A.,
Université de Grenoble, 1993.
- RÉMY (B.), FERBER (E.) - "Notes et Doc. : Une inscription de la cité
de Vienne retrouvée (CIL, XII, 2327)". In Revue Arch. de la
Narbonnaise, 24, 1991. Paris, C.N.R.S., 1992, p. 267-270.

SAGNIER (B.) - "Le Temple d'Auguste et de Livie, le Forum de Vienne : Bilan des connaissances". Mém. de DEA, Université de Lyon II, 1992.

SAVAY-GUERRAZ (H.) PRISSET (J.-L.) - "Le Portique de Saint-Romain en-Gal (Rhône) et son contexte, état des recherches" in R.A. de la Narbonnaise, 25, 1992, p. 105-124.

II - MOYEN-AGE

PAILLARET (M.) - "Vienne en Dauphiné", réédition, 582 p. (280 F.)

III - ÉPOQUE MODERNE ET RÉVOLUTIONNAIRE

FAVIER (R.) - "Les villes en Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles". P.U.G., coll. "La Pierre et l'Écrit", Grenoble 1993, 540 p. (190 F.).

SUKIAZIAN (F.) - "Église et pouvoir municipal de Vienne au XVII^e siècle (1625-1693)". Mém. de maîtrise, Université de Lyon II, 1993.

IV - ÉPOQUE CONTEMPORAINE

AZAM (A.) - "La vie politique à Vienne, 1870-1889". Mém. de maîtrise Université de Lyon II, 1989.

BOUBAS (L.) - "Cadre et problèmes urbains à Vienne au XIX^e siècle". Mém. de maîtrise, Université de Lyon II, 1993.

CHAPOTAT (G.) - "Mon frère Édouard" Vienne, 1993.

CHARVET (J.) - "La lettre de mon cousin", hommage à Claude Jacquet et à son épouse, 1993.

DUFROID (R.) - "Le quartier de l'Isle". Plaquette éditée à l'occasion du 4^e Salon de la Carte Postale à Vienne, 1993.

LABONNE (L.) - "La séparation des Églises et de l'État à Vienne, 1901-1906". Mém. de Maîtrise, Université de Lyon II

PARET (E.) - "Étude de l'adaptation industrielle d'une ville moyenne, Vienne en Isère". Université de Lyon II, 1993.

V - HISTOIRE RÉGIONALE

DUFIER (L.) - "Pages d'histoires en Dauphiné". 1993.

"La Pierre et l'Écrit". P.U.G. 1993-1994.

Chronologie viennoise 1993

par François RENAUD

Janvier - Mort, à 84 ans, du PROFESSEUR François THOMAS. Ancien professeur de latin à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon puis, à partir de 1969, de l'Université de Lyon II, il était considéré comme le meilleur latiniste de France dans sa spécialité, la grammaire latine. Il publia en 1951 sa fameuse "Syntaxe latine" qui reste l'ouvrage de référence en la matière. Mais sa modestie était telle qu'il était peu connu dans sa propre ville.

Mars -

1 - En remplacement de Pierre Guinot-Delery nommé secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin à Strasbourg, Richard SAMUEL, originaire de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et jusqu'à secrétaire général aux affaires régionales de la Corse, est nommé SOUS-PRÉFET de Vienne, Il est en poste depuis le 24 Mars.

2 - En remplacement de Christian Mirallès nommé commissaire central à Valence, Vienne voit arriver son premier COMMIS-SAIRE de POLICE féminin, Madame Florence DEMARCQ, jusque-là en poste à Lyon.

21 et 28 Mars - ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

Résultats pour la commune de Vienne :

- premier tour

	Canton Sud	Canton Nord	Total
Inscrits	8631	8992	17623
Votants	6138	6085	12223
Exprimés	5905	5814	11719

	C. Sud	C. Nord	Total
Després - F.N.	766	857	1623
Mermaz - P.S.	1542	1745	3287
Berthel - Écologie	327	403	730
Poirier - P.C.F.	223	353	576
Saugey - U.D.F.	1723	1385	3108
Yahimi - France Plus	86	126	212
Jury - Verts	79	79	158
Remiller - U.D.F.	1057	739	1796
Godard - Nature	102	127	229

- second tour :

	Canton Sud	Canton Nord	Total
Inscrits	8631	8992	17623
Votants	6343 (73,49 %)	6335 (70,45 %)	12678 (71,94 %)
Exprimés	6021	5977	11998
Mermaz	2411 (40,04 %)	2918 (48,82 %)	5329 (44,42 %)
Saugey	3610 (56,96 %)	3059 (51,18 %)	6669 (55,58 %)

Pour l'ensemble de la circonscription, qui comprend (voir Journal Officiel du 25/11/1986, pages 14171 à 14186) les cinq cantons de Vienne-Nord, Vienne-Sud, Roussillon, Heyrieux et Beaurepaire, Bernard SAUGEY l'emporte et devient député en remplacement de Louis MERMAZ, Maire de Vienne, qui détenait le siège depuis 1973 sans interruption.

Juin - Organisation, sous l'impulsion du nouveau député de Vienne, d'un "CONSEIL DE CIRCONSCRIPTION" formé de représentants des cinq cantons de la circonscription législative dans le but d'émettre avis et suggestions.

19-26 Juin - CRÉATION au Théâtre Antique de CARMEN-JAZZ, adaptation au jazz du fameux opéra de Bizet. Mise en scène par André Serré, décoration par Max Schoendorff, direction par Ivan Julien. Rôle de Carmen confié à Dee Dee Bridgewater. Plein succès : 50.000 spectateurs en 5 soirées.

1-13 Juillet - FESTIVAL DE JAZZ au Théâtre Antique. La suppression de la subvention du Ministère de la Culture (500.000 F.) oblige à l'annulation des concerts de fin de nuit à la Verrière de Sainte-Colombe (voir "Lyon-Figaro" du 10 Juin et "Le Monde" du 12 Juin). Malgré ce handicap et d'autres, le succès est grand : plus de 50.000 spectateurs.

17-25 Juillet - SCÈNES DE NUIT

Manifestation musicale née il y a 27 ans sous le nom de "Festival de Musique Sacrée" qui devint ensuite "Musique en Dauphiné" puis "Musique et Patrimoine" en 1992 et enfin, cette année, "Scènes de nuit".

Dix concerts. Ils ont lieu sur une péniche pour la première fois, au théâtre de Cybèle, à la cathédrale Saint-Maurice et au Château de Septème.

Août - RÉAMÉNAGEMENT très réussi, avec, comme nouveauté, un élégant croissant de verdure, de la PLACE CHARLES DE GAULLE (ex Place du Palais), pour une meilleure mise en valeur du Temple d'Auguste et de Livie.

27 Septembre

1 - OUVERTURE d'un INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (I.U.T.), installé dans "l'Espace Saint-Germain" (ex caserne du 505^e régiment du Train). Spécialité enseignée : la Gestion des Entreprises et des Administrations (G.E.A.). C'est le premier élément d'enseignement supérieur public implanté à Vienne. Nom officiel : "I.U.T. II de Grenoble, département de Vienne". Directrice : Madame Hélin. Sont aussi considérés comme formes d'enseignement supérieur les B.T.S. (Brevets de Techniciens Supérieurs) créés depuis plusieurs années à l'Institution Robin et au lycée de Saint-Romain-en-Gal.

2 - Ouverture de la DÉVIATION ROUTIÈRE DE LA RAVAT qui, contournant le quartier Charlemagne désengorge celui-ci.

Début Octobre

1 - De très violentes et très longues PLUIES pendant plusieurs jours font passer le débit du Rhône d'une moyenne de 800 m³/sec. à 4300 m³/sec. (en crue centenaire, débit de 6100 m³/sec.). D'où d'importantes inondations, des éboulements et glissements de terrain spectaculaires, cela en de nombreux endroits. Situation jamais vue depuis plus d'un demi siècle.

Toute la vallée du Rhône, de Lyon à la Camargue a été concernée par cette crue impressionnante : débit du Rhône à Valence, 6700 m³/sec., quantité jamais atteinte depuis 1896.

2 - EXPOSITION, au Musée des Beaux-Arts, du TRÉSOR NUMISMATIQUE découvert en 1990 à VILLETTE-D'ANTHON, à l'occasion de travaux ferroviaires et autoroutiers. Ce trésor, acquis par les Musées de Vienne en 1991, avait été placé dans une amphore et enfoui en 294 après Jésus-Christ car aucune pièce n'est postérieure à cette date. Il s'agit de 9000 pièces environ, des antiniani et des aureliani (monnaies d'argent de faible aloi) en provenance à 80 % de l'atelier monétaire de Lyon qui les a frappés de 274 à 294.

15-23 Novembre - La ville de Vienne organise des "RENCONTRES POUR VIENNE", journées d'études ouvertes à tous ceux qui désirent discuter des problèmes actuels de la ville.

29 Novembre - MANIFESTATION en ville de nombreux lycéens de SAINT-ROMAIN-EN-GAL pour protester contre de multiples agressions et réclamer la sécurité. Premier mouvement de ce genre depuis l'ouverture du lycée en Février 1971.

Novembre - L'AÉRODROME de Reventin-Vaugris fête ses 80 ans. Vienne fut une des premières villes de France à avoir son terrain d'aviation : Novembre 1913. Il servait en même temps à l'entraînement des chevaux des casernes viennoises. L'aéro-club de

Vienne est né officiellement en 1932.

Décembre - PUBLICATION, par le District de Vienne, d'une PLAQUETTE très parlante destinée à attirer les entreprises et intitulée "CELA FAIT 2000 ANS QUE NOUS ENTREPRENONS". Y sont localisés de façon très claire tous les terrains et bâtiments à vendre à Vienne, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris et Saint-Romain-en-Gal.

DONNÉES CLIMATIQUES DE VIENNE EN 1993 (1)

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Précipitations en mm	11	9,2	9	106,6	98	60,8	158,5	130,8	280	308,7	55,5	56,1	1284,2
Températures Moyennes mensuelles en degrés C	4,3	1	6,7	11,1	15,4	18,3	18,9	20	14	10,4	3,4	5	
Températures extrêmes en degrés C													
Minimum absolu	- 12,5	- 8	- 5,5	- 1,5	4	7	7,5	6	3	0	- 8	- 5	
Maximum absolu	15	9	22	22,5	29	30	32,5	31,5	28	21,5	19	17	

(1) Communiquées par le Centre Départemental Météo, Saint-Martin d'Hères.

LE PALAIS DE JUSTICE DE VIENNE AU XVIII^e SIÈCLE

par Noël CHAPUIS *

Situé au centre de la vieille ville et jouxtant au nord la Place dite "du Palais", Place Charles-de-Gaulle depuis Mai 1989, le Palais de Justice de Vienne est installé sur une éminence rocheuse dominant le Rhône.

De tous temps, la justice à Vienne s'est exercée ici : sous les noms de Palais du Prêteur, Palais des Rois de Bourgogne puis des Dauphins, Tribunal du bailliage de Vienne, enfin Tribunal Civil. D'énormes blocs de pierre blanche, dans le mur de soutènement de la face sud du Tribunal attestent encore aujourd'hui l'extrême ancienneté - romaine - des constructions en ce lieu.

De temps immémorial aussi, les prisons jouxtant le Palais, Michel Servet s'en échappera avec la bienveillante inattention de son ami l'archevêque Palmier en 1550...

Au temps du pouvoir royal français - à partir de 1450 - la justice est rendue par un bailli puis, rapidement, par un tribunal de bailliage. L'étendue territoriale du bailliage de Vienne couvre sensiblement l'ancien arrondissement de Vienne avant ses amputations successives et l'arrondissement actuel de la Tour-du-Pin. Vaste territoire, ce qui permet de comprendre l'importance du "Tribunal" dans la cité, tant par ses magistrats que par tout le personnel judiciaire.

Au milieu du XVIII^e siècle, le Palais de Justice fut reconstruit, en conservant certains murs et en construisant des murs neufs sur les anciennes fondations.

C'est ce nouveau Palais de Justice, qui perdure aujourd'hui, qui va retenir notre attention.

* Ancien avocat au Barreau de Vienne, ancien député de Vienne.

Au début du XVIII^e siècle le Tribunal de Vienne est en si mauvais état qu'une partie s'effondre.

L'intendant de Justice, Police et Finances en Dauphiné fait établir un plan "des réparations et nouvelles constructions à faire à l'auditoire du bailliage de Vienne et aux prisons royales de ladite ville".

Nous possédons ce plan mais non le devis dressé le 25 Novembre 1744.

Par contre, nous avons également partie du nouveau devis dressé le 28 Janvier 1746 : il y est noté "qu'on avait proposé suivant les ordres de Mr l'Intendant une élévation d'un étage au-dessus de l'auditoire du bailliage pour loger le bureau de l'élection" et au-dessus de la chapelle de la prison des pièces pour loger "les femmes prisonnières...". Mais "cet arrangement, à cause de la trop grande dépense, n'a pas été approuvé et suivant les ordres de la Cour, en la lettre de Mr de Trudaine du 17 Décembre 1745, le logement du bureau de l'Élection, les pièces à côté ... doivent être supprimés".

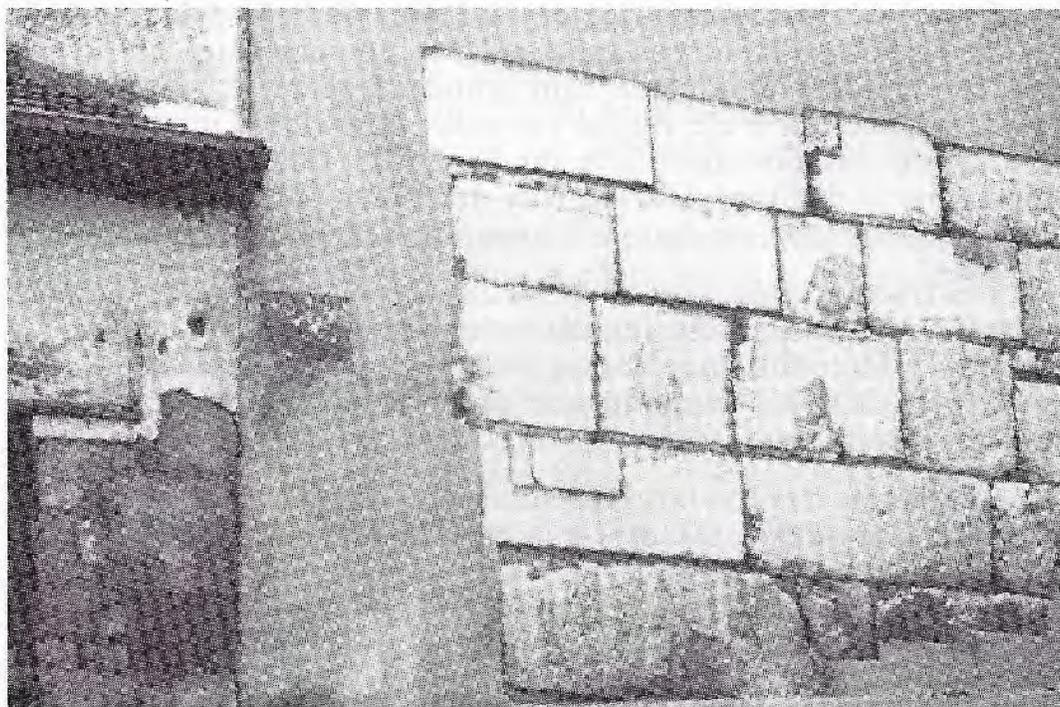
C'est ainsi que l'étage au-dessus de l'auditoire n'a pas été construit alors. Le devis mentionne d'autres économies : "l'éboulement de l'auditoire du bailliage, ainsi que nous l'avons reconnu lors de la visite que nous en avons faite, n'a pas accablé sur la partie de l'auditoire où sont disposés les sièges des juges et les barreaux, de façon qu'on estime que toute cette menuiserie peut encore être enlevée pour être employée de nouveau, après la reconstruction du bâtiment; avec peu de réparations on laisse au soin de l'entrepreneur de lever ces menuiseries après avoir décombré avec assez de ménagements pour qu'il puisse, avec le moins de frais qu'il pourra, le rétablir et mettre en place".

Le devis prévoit la démolition du mur donnant sur la terrasse du Palais (façade Est) et sur la rue du Palais (façade Sud); ne seront conservés que le mur Ouest (donnant alors sur le greffe, et aujourd'hui sur la Chambre du Conseil et les bureaux des Juges) et partie du mur Nord (alors logement du concierge et aujourd'hui ex-vestiaire des avoués).

Il est noté que les fondations du nouveau mur, sur la rue du Palais, au Sud, seront creusées "au moins de cinq pieds en contre bas de l'aire de la rue qui est en rampe" (1 pied : 0,325). L'épaisseur du mur, sa nature, son fruit sont exactement précisés: "le parement extérieur doit être élevé par assise réglée d'un pied au moins de hauteur chacune, avec moellons de roche dure rustiquée en parement et proprement taillée dans les lits et joints, - les moellons doivent être employés en liaison formant carreaux d'un pied au moins de quéece et boutisses au moins de deux pieds, - à la cime, carreaux et boutisses portent plainte de huit pouces de hauteur et de deux pouces et demi de saillie".



L'entrée du Palais de Justice



Détail des gros blocs d'époque romaine

Toutes les dimensions données au devis se retrouvent très exactement sur le plan.

Comme en 1982 ces dimensions sont toujours les mêmes, il est établi avec certitude que l'essentiel du Palais de Justice actuel, - c'est à dire la salle d'audience, le hall d'entrée, le vestiaire et la bibliothèque des avocats, l'espace de la future cage d'escalier accédant au premier, - existait bien avant 1746 et après les reprises exécutées, alors, rien n'a été changé depuis dans les murs de gros œuvre. Seule la disposition de certains locaux a été changée.

Le devis concluait : "par la disposition de toutes ces fondations on trouvera conformément au plan, dans le rez-de-chaussée, un vestibule de trente sur vingt pieds, à droite une Chambre du Conseil de dix-sept sur vingt pieds, en avant du vestibule une salle pour les audiences du bailliage de trente neuf sur trente pieds, un édifice au côté droit de cette salle, le logement du concierge, tel qu'il a toujours été".

Logement du concierge et Chambre du Conseil ont changé de place : salle d'audience et vestibule demeurent identiques. Juges et avocats, aujourd'hui, entendent et plaident dans les mêmes lieux, aux mêmes places, strictement, que leurs prédécesseurs il y a trois, certainement, quatre et cinq siècles très vraisemblablement.

Le Tribunal de Vienne peut revendiquer une antériorité, à ce point de vue, sur la plupart et même tous ses homologues du Sud-Est...

Les travaux de reconstruction du Palais de Justice au milieu du XVIII^e siècle n'allèrent pas sans mal : le premier étage ne fut pas construit puisque c'était une trop grande dépense, et nous savons exactement ce qui a été réalisé car nous possédons, in extenso, la vérification des ouvrages faite du 18 au 28 Octobre 1751, selon "toisé général de l'Ingénieur du Roy des Ponts et Chaussées du Bas Dauphiné, Rolland, en date, à Vienne, du 5 Novembre 1751".

Les travaux prévus au devis du 28 Janvier 1746 ont été adjugés à Pierre Jardin, entrepreneur, maître charpentier, rue Créqui, paroisse St-Louis à Grenoble, par "bail du 12 Mars 1746" pour la somme, en bloc, de 31000 livres dont une porte pour le Tribunal, le reste pour les prisons.

Le volume des fondations réalisées dépassa le devis, "le terrain solide n'ayant pu se rencontrer à la profondeur estimée. De même le volume des pierres de taille, de roche dure, excéda le devis... Par contre, furent récupérés sur l'estimatif de "pavés en dalles de Feyzin" une partie du pavage de la salle d'audience encore en état..."

Le toisé de la couverture en tuiles creuses pour la bailliage, y compris grosse charpente des fermes, latis, clous, croches, fait ap-

paraître une surface de 112 toises 1 pied 7 pouces carrés, ce qui, en mètres carrés, donne environ 450 m² - et correspond parfaitement à la superficie du bâtiment actuel du tribunal, déduction de l'ajout postérieur à l'Ouest (actuels Chambre du Conseil et bureaux des Magistrats).

De même se retrouvent exactement, au chapitre menuiserie, les "treizes croisées" qui correspondent bien aux treize fenêtres actuelles.

La hauteur élevée du mur de façade sur la cour terrasse est de 18 pieds de hauteur au-dessus.

Mais l'entrepreneur Jardin eut des avatars et ne put terminer les travaux : restaient à exécuter une partie du dallage de la salle d'audience ("sale d'audiance") diverses menuiseries, serrureries, enfin et surtout les ouvrages de charpente et menuiserie "pour les sièges et barreaux du bailliage".

Lors de l'adjudication les entrepreneurs avaient fait noter au procès-verbal que depuis l'établissement du devis "la menuiserie au barreau avait été écrasée par la nouvelle ruine arrivée aux auditoires"...

L'entrepreneur Jardin n'exécuta pas les travaux de remise en état de la menuiserie des sièges et barreaux du bailliage, ne paya pas une série de fournisseurs, notamment le carrier Rigoulet de "Villebois" nous apprenant ainsi l'origine des pierres de tailles du Palais... (quai Pajot 1766, quai de Gère 1755, St-André-le-Haut 1725). L'ingénieur des Ponts concluait : "on ne peut douter de l'inconduite de l'entrepreneur, on le croit insolvable et conséquemment sans crédit. La caution n'en a pas plus que l'adjudicataire..."

L'adjudication passée à Pierre Jardin fut résiliée par l'intendant du Dauphiné, Pierre de la Porte, le 20 Avril 1752 et un nouveau devis, pour une nouvelle adjudication, fut ordonnée, des ouvrages restant à faire.

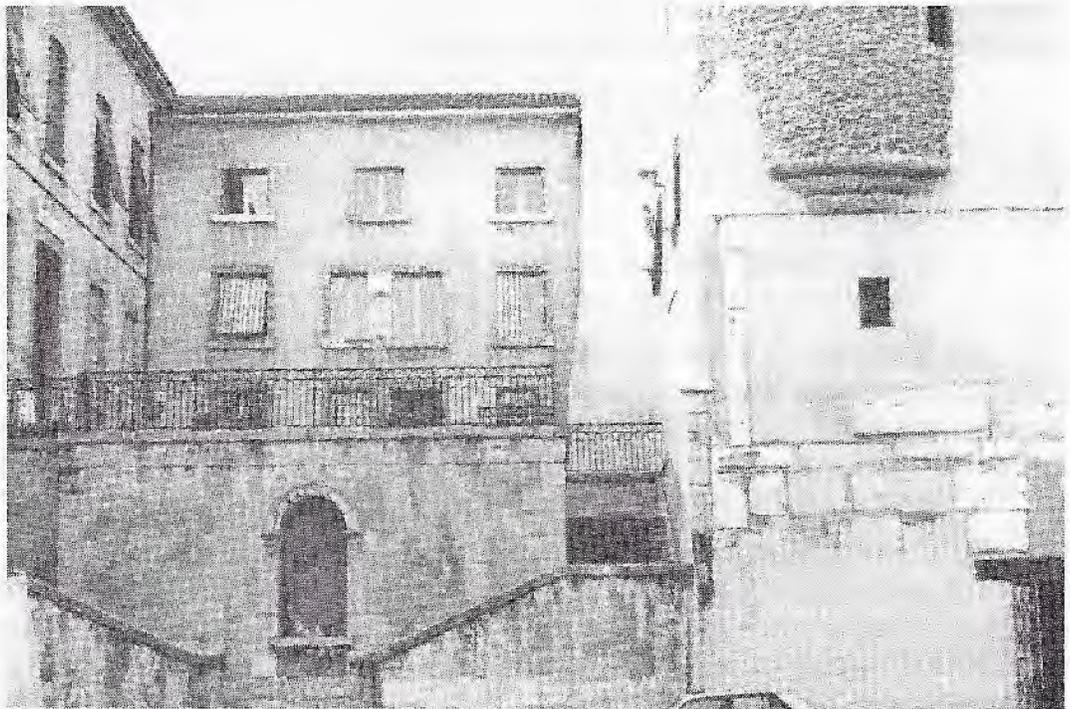
Ainsi se trouve, depuis deux siècles et demi ou presque, notre Tribunal de Vienne, tel que nous le connaissons et le fréquentons.

L'adjudication "des ouvrages restant à faire pour perfectionner l'auditoire du bailliage de Vienne" selon devis du 20 Juillet 1752, eut lieu le 18 Août 1752 en l'hôtel de l'Intendant du Dauphiné. Au 3^e feu fut déclaré adjudicataire Jean-Louis Cousinet, rue Buisson, paroisse de St-Nizier à Lyon, pour 4400 livres.

Le devis rappelle que Pierre Jardin, adjudicataire de tous les travaux selon bail du 12 Mars 1746 n'a pas achevé sa tâche "qu'il reste redevable de sommes assez considérables à plusieurs marchands pour matériaux employés, qu'on ne peut plus compter sur un pareil entrepreneur noyé de dettes par inconduite, qu'il a été nécessaire pour l'intérêt du Roy de résilier son bail pour finir son nouveau bail, les ouvrages restant à faire..."



Le Palais de Justice dans sa partie ouest



Le Palais de Justice dans sa partie est
(extension récente à une partie des prisons)

Il restait à faire les enduits et peintures à fresque de la salle d'audience, une partie de son pavage, en pavés de dalles et en pavés de briques "pour rendre les pièces de ce tribunal de justice plus praticables en hyver et pour précaution indispensable contre les incendies". Les menuiseries et ferrures de la porte d'entrée et des treize croisées du bailliage et enfin et surtout "tous ouvrages de charpente et menuiserie du siège et du barreau de la salle d'audience du bailliage".

Dans le plus petit détail est fixé l'aménagement de la salle : la partie réservée aux juges et avocats occupe 21 pieds sur la longueur de la salle (39 pieds), - laissant à la fois 18 pieds pour le public et côté rue sud un passage de 4 pieds pour accéder à la porte du greffe. La partie réservée aux magistrats comporte une estrade surélevée de 4 pieds 6 pouces (1,50 m.), de 8 pieds de large à compter du mur mitoyen du greffe, pour "servir à y placer les sièges de Messieurs les Juges dans le milieu du fond de la salle, et celui de Messieurs les Gens du Roy sur les deux côtés de part et d'autre".

De part et d'autre, deux estrades hautes seulement de 2 pieds 6 pouces au-dessus du pavé de la salle, serviront pour la place de la barre de Mrs les avocats. A l'extrémité des deux estrades des avocats, et au milieu de l'espace vide entre ces deux estrades trois ports avec escalier permettront de monter de la salle au banc des avocats et des bancs des avocats à l'estrade supérieure du siège des Juges et des Gens du Roy.

En somme, le siège et le barreau occupent sensiblement les deux-tiers de la salle.

Selon une disposition classique encore, mais que ne possède plus aujourd'hui notre Tribunal, comme nous le verrons plus loin, sur une première estrade, la plus élevée, les Magistrats et Gens du Roy, - les Magistrats disposent d'environ 4 pieds et demi, 1,40 m. en profondeur sur le fond de la salle contre le mur mitoyen alors du greffe (mur ouest) sur 26 pieds (8,50 m.). En retour d'équerre, à même hauteur, l'estrade se poursuit, laissant le siège des Gens du Roy, sur 3 pieds 6 de long et 4 pieds 6 de large. Ces deux parties de l'estrade en fer à cheval, se poursuivent chacune par le banc des avocats, de même largeur, long chacun de 7 m. (?) mais moitié moins haut, - et à l'intérieur du fer à cheval un vide, à hauteur du pavage de la salle de 15 pieds (5 m. de large) pour la circulation des justiciables, des avocats et des gens du palais.

Les charpentes et menuiseries sont en sapin et chêne... Les plus grandes précisions sont données sur les scellements, les appuis.

A noter enfin que "sur l'estrade du siège des Juges sera fait en son milieu, le long du lambris de menuiserie sur le mur mitoyen avec le greffe, le siège de Mr le Vibally, figuré en forme et de la grandeur d'un fauteuil ordinaire avec deux bras et pieds ornés de filets conve-

nables, qui porteront sur un marchepied élevé de 6 pouces au-dessus du plancher de l'estrade”.

Le devis concluait : “tous les ouvrages de charpente, menuiserie et autres seront bien évidemment faits avec bois bien sain et sec, sans aubier ny roulure et vermouchure, seront bien travaillés, polis et assemblés selon l'art de la menuiserie, le tout sera rendu fait et parfait dans les deux mois après la date du marché qui en sera passé...”.

Les travaux furent exécutés : après quoi il fallut payer et un arrêt du Conseil d'État du Roy en date à Versailles du 13 Février 1753 ordonna une imposition de 4600 livres sur les communautés du ressort du bailliage de Vienne pour le restant des réparations du bailliage et des prisons. Arrêt que l'intendant de Justice, Police et Finances en Dauphiné, Jean-François de la Porte, marquis des Presles, ordonna aux Maires, Châtelains, Consuls d'imposer dans le rôle des tailles de la présente année sur les trois Ordres, pour ladite somme être remise au Receveur des Tailles de l'Élection de Vienne.

En somme un tribunal tout neuf ou rajeuni au milieu du XVIII^e siècle ?

Pas tout à fait, car il restait le greffe, en piteux état.

Il n'avait pas été compris dans les travaux du Tribunal car une sombre discussion s'était instaurée sur la charge des travaux de gros œuvre.

Aussi bizarre que cela nous apparaisse, les droits de greffe du Tribunal de Bailliage appartenaient au Prince de Monaco qui possédait d'ailleurs une maison dans l'actuelle rue Marchande. La maison de Grimaldi possédait en fief des terres dans le bas Dauphiné, notamment dans le Valentinois : elles consentirent à faire abandon de ses droits entre les mains de la Couronne de France selon un traité bien établi qui lui accordait, en compensation, un certain nombre de droits et avantages.

Parmi ces droits, le Prince de Monaco reçut les droits du greffe du Tribunal de Bailliage de Vienne, - et au XVII^e comme au XVIII^e siècle le Prince percevait régulièrement les droits, payant le personnel et assurant le menu entretien du greffe.

Mais quid des gros travaux ?

L'intendant du Dauphiné soutenait que disposant du profit total, le Prince de Monaco avait la charge totale de l'entretien du bâtiment.

Ce à quoi le Prince répondait que le greffe de Vienne lui avait été concédé en contrepartie de l'abandon de droits sur des terres, qui ne comportaient qu'un entretien normal et pas de travaux de gros œuvre... - qu'il n'avait rien d'un locataire ou d'un usufruitier...

Quelle belle procédure... Mémoires de part et d'autres, avec un luxe de développement juridique dont nous n'avons plus l'habitude dans notre époque agitée...

Pendant des décades l'intendant du Dauphiné et le Prince de Monaco plaidèrent : le Prince succomba au Parlement de Grenoble, mais la procédure se poursuivit en appel à Paris... Il semble bien qu'elle durait encore à la fin du XVIII^e siècle : ce fut la Révolution, le plus grand silence, et la procédure finit faute de combattant.

Pendant ce temps là, le greffe s'était effondré et il fallut procéder à des travaux urgents de sauvetage, entre 1780 et 1784... Les derniers mémoires de la procédure du Prince de Monaco contre l'Intendant du Dauphiné font allusion à ces travaux, mais nous n'avons trouvé aucun document précis, sur leur importance, leur exécution, leur coût..



Le mur de soutènement d'époque romaine



Le bloc, trouvé en 1922 dans le Rhône à Saint-Christ
Aujourd'hui au Musée Lapidaire de Vienne



Fragment lapidaire, signalé par Allmer.

**NOUVELLES RECHERCHES
ÉPIGRAPHIQUES
D'ANTHROPONYMIE GALLO-ROMAINE
AUX ENVIRONS DE VIENNE (ISÈRE)**

par Franck DORY*

“Parmi les problèmes les plus délicats de la toponymie d'âge romain se place au premier rang celui des noms de lieux dont la forme actuelle est susceptible de provenir d'un prototype ancien formé sur un nom d'homme de l'époque romaine” (1).

A l'occasion d'un travail d'inventaire archéologique de la région viennoise (2), nous avons été amené à recenser une inscription funéraire trouvée sur le territoire de la commune de Reventin-Vaugris (Isère), dont le contenu fit l'objet d'une analyse d'Yves BURNAND en 1958 (3). Ce bloc parallélépipédique en pierre de choin fut trouvé en 1922 dans le Rhône, au lieu-dit Saint-Christ à quelques kilomètres au Sud de Vienne. Reemployé dans le mur d'une maison, il fut transporté au Musée Lapidaire de cette ville en 1956 (n° 689). En voici la transcription :

DIS MANIBVS
Q(uintus) LICINIVS SVRVS
·VIVOS SIBI ET
Q(uinto) LICINIO REPENTINO
PATRONO

* Professeur d'Histoire-Géographie. Membre du comité d'élaboration de la carte archéologique de l'Isère (coll. Institut de France)

(1) Y. BURNAND, le problème des faux anthropotoponymes d'époque romaine dans le sillon rhôdanien, *Proceedings of the 8th International Congress of Onomastic Sciences*, Amsterdam, 1966, p. 63.

(2) Cf. nos articles publiés dans *Évocations* (oct.-déc. 1988), le *Bull. Soc. Amis de Vienne* (1989, fasc. 3) et *La Pierre et l'Écrit* (1990) extraits de nos inventaires effectués en Maîtrise et D.E.A.

(3) Y. BURNAND, Deux inscriptions inédites de Vienne, *Gallia*, 1958, 1, p. 284-286 et *l'Année Épigraphique*, 1959, p. 34.

Traduction : Aux Dieux Mânes. Quintus Licinius Surus à lui même, de son vivant, et à Quintus Licinius Repentinus son patron.

Cette épitaphe a été datée de la seconde moitié du I^{er} siècle.

Dans le cadre d'un article commis par nos soins dans le *Bulletin des Amis de Vienne* (4), nous avons attiré l'attention sur un détail que n'avait pas relevé Yves BURNAND, à savoir l'analogie frappante entre le *cognomen* REPENTINUS et le nom du village tout proche de REVENTIN (5). Ce dernier a donc pu être le cœur du domaine du notable REPENTINUS; des chartes de l'abbaye viennoise de Saint-André-le-Bas, citant ce bourg au X^e et XI^e siècles sous les appellations de VILLA REPENTINIS ou REVENTINIS, viennent à l'appui d'une telle assertion (6).

Notre REPENTINUS n'a cependant pas choisi de se faire ensevelir sur son domaine car le lieu-dit Saint-Christ où fut trouvée l'épithaphe est situé à environ quatre kilomètres au Nord-Ouest de Reventin. Mais il faut constater qu'il avait opté pour un emplacement de choix à la sortie Sud de Vienne, le long de la *Via Agrippa*, conformément à la tradition antique (7).

L'environnement archéologique des lieux n'est d'ailleurs pas dénué d'intérêt. Les découvertes anciennes d'une urne cinéraire, d'un ossuaire en verre, d'une capis à libation et d'une tête de satyre, décor possible d'un sarcophage, inciteraient à y localiser une vaste aire funéraire prolongeant la nécropole viennoise de Saint-Alban-de-Navou où furent exhumées des épitaphes des I^{er} et II^e siècles (8). Nul doute que la tombe de REPENTINUS (un mausolée ?) devait y figurer en bonne place.

Puisque nous en sommes au chapitre des analogies, nous ne pouvons résister à l'envie d'avouer au lecteur combien nous sommes frappé par le rapprochement que l'on peut esquisser non seulement

(4) F. DORY, Note d'anthropotoponymie à propos d'une épitaphe de Reventin-Vaugris (Isère), *BSAV*, 1989, 1, p. 29-30.

(5) Dans son article "la bourgeoisie municipale à Vienne sous le Haut-Empire", *Mélanges P. Lévêque* 3, 1989, p. 310, A. PELLETIER suppose également que le magistrat viennois REPENTINUS a donné son nom à REVENTIN mais sans aller plus loin dans ses investigations.

(6) U. CHEVALIER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne*, 1869, pp 120, 222, 237, 244, 14* et pp. 85, 224, 297. AGRO REPENTINIS p. 236.

(7) Ce faisant, REPENTINUS était enterré à proximité du lieu où il devait exercer ses fonctions administratives et du domaine rural qui pourvoyait à sa fortune.

Cf. aussi notre étude sur "La voie romaine d'Agrippa de Vienne à Saint-Vallier" parue dans *l'Indépendant du Viennois* de Septembre 1992 à Avril 1993.

(8) Cf. F. DORY, Inventaire archéologique des environs de Vienne, *BSAV*, 1989, 3, p. 113-114. Cf. aussi *CIL XII* 1926, 1958, 2034 + ALLMER 78.

entre l'épithaphe de REPENTINUS et le nom de REVENTIN mais également entre ces deux termes et une autre inscription viennoise...

Le hasard de nos lectures a voulu que notre attention soit attirée par un fragment lapidaire signalé au siècle dernier par ALLMER et le *CIL* XII (9) dont voici le contenu (selon O. HIRSCHFELD) :

? *imp. caes. divi.*] F(*ilio*) AVGVS [*to*
? *et tiberio c*] AESARI [*aug. f.* ?
? *vican*] I VICI REP [... ?
s] ACRVM

Compte tenu de la restitution opérée par le *CIL* XII, la traduction donnerait :

(A l'empereur César ?) Auguste, fils (du divin César ?) (et à Tibère ?) César (fils d'Auguste ?) (les habitants ?) du vicus Rep... Consacré.

Cette inscription découverte à Vienne en un lieu indéterminé présente un grand intérêt quant à nos recherches puisqu'elle mentionne un *vicus* REP ... à propos duquel aucune hypothèse n'a pu être émise (10).

Nous savons qu'un *vicus* n'est autre qu'une agglomération rurale, lieu de rencontre et de marché, sorte de "chef lieu de canton" sis à proximité d'une grande voie de communication (11).

L'épigraphie de la *civitas Viennensium* nous fait connaître sept *vici* : Albens, Aoste, Annecy, Grenoble, Genève, les environs de Saint-Innocent et notre *vicus* Rep... (12). P. BROISE, qui ne semble pas connaître le *vicus* Rep..., y ajoute Aix-les-Bains, les environs d'Albertville, de Saint-Jean-de-la-Porte, de Seyssel ainsi que Bourgoin, Saint-Laurent-de-Mure et Tourdan en vertu des diverses inscriptions recensées sur ces trois dernières communes (13).

Avant d'aborder le problème de la localisation du *vicus* REP..., il importe de revenir sur la restitution opérée à propos de notre inscription.

(9) ALLMER, *Inscriptions antiques... de Vienne...*, t. II, p. 437, n° 255; *CIL* XII 1844.

(10) Cf. A. PELLETIER, *Vienne antique*, 1982, p. 61.

(11) Sur le *vicus* en général, cf. *CAESARODUNUM*, n° 11, Actes du Colloque "Le *vicus* gallo-romain" E.N.S. juin 1975, Tours, 1976.

(12) Cf. A. PELLETIER, *op. cit.*, p. 60-61.

(13) P. BROISE, les *vici* viennois dans l'épigraphie lapidaire, *CAESARODUNUM*, *op. cit.*, p. 205.

Sans insister sur la proposition d'ALLMER qui a transformé] F. AVGVS [en *Mer*] C(urio) AVGVS [*to*], l'interprétation du *CIL XII* [*vicani*] I VICI REP [... est également impropre car il aurait fallu désigner les habitants du *vicus* sous la forme VICANI REP... (14). En revanche, d'autres propositions auraient pu être faites, à savoir : *magistr*] I VICI (15) ou bien *decemlect*] I VICI (16) voire *aedil*] I VICI (17)... Quoi qu'il en soit, cette question reste quelque peu secondaire par rapport à l'intérêt même de la découverte de notre inscription.

En effet, la découverte d'un document lapidaire relatif à un *vicus* est déjà en soi un événement; sa localisation en particulier dans les environs de la trouvaille, est propre à susciter l'enthousiasme. Et de *vicus* REP... à REVENTIN en passant par REPENTINUS et *villa* REPENTINIS, il n'y aurait qu'un pas...

Le lecteur nous permettra alors d'émettre une hypothèse de travail.

Nous aurions un magistrat viennois surnommé REPENTINUS qui aurait fondé un domaine sur le territoire de l'actuelle commune de Reventin-Vaugris aux alentours de notre ère. Il lui aurait donné son *cognomen* d'où l'appellation de *villa* REPENTINIS. Lui-même ou son descendant aurait été enseveli à Saint-Christ dans la deuxième moitié du 1^{er} siècle de notre ère. Un *vicus* REP (entinis) aurait également existé au 1^{er} siècle à proximité de la *villa* précitée mais sur le même *fundus* (d'où son appellation) peut-être à l'emplacement même du bourg de Reventin (18). Ce *vicus* aurait drainé les activités de la vaste plaine de Saluant au Sud de Vienne. Au Bas-Empire, à la faveur d'une réorganisation foncière répondant à un contexte troublé (invasions barbares, révoltes paysannes, déclin commercial), la *villa* REPENTINIS aurait subsisté (voire même supplanté le *vicus* ?) et perduré durant tout le Haut Moyen-Age pour devenir "chef-lieu

(14) Comme pour les habitants d'Aoste, VICANI AVGVS (*ianis*), par exemple (*CIL XII* 2393).

(15) Tels les magistrats d'EBUROMAGVS (Aude) d'après *l'Année Épigraphique*, 1969-70, n° 388

(16) Membres de l'assemblée du *vicus* comme à Aix-les-Bains (*CIL XII* 2461 b).

(17) Mention d'édiles à Genève (*CIL XII* 2611) et Vaison (*CIL XII* 1377)

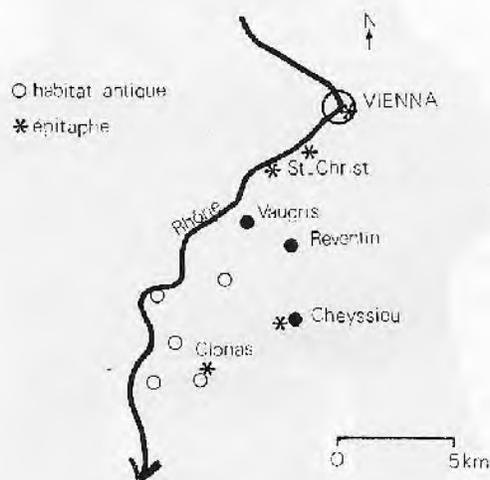
(18) Bien que le village de Reventin n'ait livré aucun vestige antique à notre connaissance, son exposition au midi en bordure d'une plaine fertile et même centuriée en faisait un lieu éminemment propice à l'implantation humaine. Notons que les trouvailles effectuées en 1992 à la chapelle du vieux Vaugris (fragments de *dolium* du 1^{er} siècle. Cf. *Dauphiné Libéré* du 13/11/93) ne constituent pas un indice en l'absence de structures résidentielles (camp militaire itinérant selon une hypothèse de B. HELLY).

d'ager" (*villa* REPENTINIS in *agro* REPENTINIS au X^e siècle) (19).

Bien entendu, nous ne pouvons en rester qu'au stade des conjectures demandant à être corroborées par quelque trouvaille archéologique supplémentaire. Mais l'hypothèse est séduisante et méritait d'être avancée compte tenu des éléments en notre possession.

Comme nous l'affirmions dans notre précédent article du *Bulletin des Amis de Vienne*, "la prudence doit toujours être de mise en matière de toponymie mais quand on sait que l'antiquité d'un domaine rural peut être fortement pressentie lorsque le patronyme du propriétaire présumé est attesté dans l'épigraphie du chef-lieu de sa *civitas*, que dire d'une situation où son *cognomen* transparait épigraphiquement dans la commune même dont il est sensé être à l'origine !" (20); la découverte de l'inscription du *vicus* REP... pouvant constituer par ailleurs un indice supplémentaire sur l'importance de notre REPENTINUS.

Nous avons déjà une pièce de choix avec l'építaphe de Saint-Christ, il semble que nous ayons désormais un nouvel élément à verser au dossier des anthropotonymes gallo-romains de la vallée du Rhône et de la cité des Allobroges.



Plan de situation

(19) Cf. *supra* note 6. En outre, le village voisin de CHEYSSIEU - ex *villa* CASSIACO in *agro* CASSIACENSIS - aurait eu un destin similaire en qualité de domaine d'un CASSIUS, gentilice abondamment attesté dans l'épigraphie viennoise (*CIL* XII 1816, 1911...)

(20) Il est en outre intéressant de constater que le gentilice de notre notable, à savoir LICINIUS, se retrouve sur un fragment de linteau d'un mausolée à peu près contemporain, originaire de Clonas-sur-Varèze à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de Reventin (inscription étudiée par M. LE GLAY in *Gallia*, 1966, 2, p. 508-509).



Marc-Antoine Brillier
Photo, Musées de Vienne, G. Pivard.

L'ARRIVÉE DES RÉPUBLICAINS A LA MAIRIE DE VIENNE

par Alain AZAM

Bien avant le 4 Septembre 1870 et donc la déchéance du Second Empire de Napoléon III, le corps électoral viennois apparaît comme profondément attaché à un régime républicain disparu depuis 1852. Ainsi observe-t-on qu'à Vienne, depuis 1857 (1) et à contre-courant des résultats pour l'ensemble du pays, les candidats favorables à l'Empire ont été régulièrement vaincus lors des consultations électorales par des candidats républicains. Connaissant ces résultats, on peut aisément imaginer quelle devait être la frustration des électeurs viennois de voir à la tête de leur ville, depuis 1852, exerçant les fonctions de premier magistrat de la cité, des notables libéraux ralliés à l'Empire, les maires étant désignés par le gouvernement. Ainsi de 1858 à 1867, c'est le notaire Victor Faugier qui fut maire de Vienne puis, de 1867 à 1869, l'avocat Jean-Pierre Joliot. Il faut donc attendre l'été 1869, durant lequel le maire Jean-Pierre Joliot démissionne à la suite d'une défaite à l'élection cantonale, pour voir enfin les vœux des électeurs viennois aboutir (2) puisque, désormais, c'est le très républicain propriétaire-rentier François Bouvagnet qui exerce les fonctions de maire. C'est lui qui avait recueilli le plus grand nombre de voix aux élections ! Néanmoins, le gouvernement impérial se refuse à officialiser par décret l'entrée de François Bouvagnet dans ses nouvelles fonctions, ce qui montre que même si, à la fin des années 1860, Napoléon III avait consenti à libéraliser la vie politique (3) (rendant plus aisée l'expression d'une opposition républicaine), cette libéralisation connaissait toutefois des limites. Ces limites n'empêchent

(1) Pierre Barral, *Le département de l'Isère sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 527.

(2) E.J. Savigné, *Histoire de la Ville de Vienne pendant la guerre de 1870-71*, Vienne, 1904, p. 16.

(3) François Furet, *La Révolution 1770-1880*, Hachette, 1988, p. 463

pas la victoire totale à Vienne, en 1870, de la liste républicaine aux élections municipales (27 élus sur 27 candidats) face à une liste composée de 22 notables pro-impériaux.

Comment peut-on expliquer la force de l'ancrage républicain chez les électeurs viennois ? Ceci n'est pas chose facile car, de façon générale, le phénomène électoral est d'une grande complexité. On sait qu'il est illusoire de vouloir attribuer la paternité des résultats électoraux à une seule cause (4). Par conséquent, il faut chercher à discerner quelques corrélations susceptibles de résoudre les problèmes d'explication des votes. Ainsi, plutôt que de reprendre l'expression du "marché politique" (expression du politologue français Daniel Gaxie) pour analyser les élections sous l'angle d'un rapport strict entre une offre (les acteurs politiques et leurs idées) et une demande (les électeurs), cette expression donnant une vision trop mécanique du jeu électoral, nous préférons parler, pour le cas de Vienne, d'une correspondance étroite et multilatérale entre une structure socio-économique particulière du corps électoral d'une part et l'existence d'un esprit public volontiers frondeur d'autre part. A cela nous ajouterons le dynamisme et l'aura de certains hommes politiques républicains de Vienne, qualités qui contrastent avec l'anémie générale et la fadeur du camp des conservateurs viennois favorables à Louis Napoléon. En ce qui concerne le premier élément cité c'est-à-dire la composition sociologique de l'électorat viennois, le dépouillement des listes électorales closes le 31 Mars 1873 (5) a montré la primauté du prolétariat ouvrier, juste reflet des structures socio-économiques d'une ville marquée par de nombreuses implantations industrielles (notamment l'activité textile). En outre, le monde des petits commerçants (boulangers, épiciers...) et des artisans (cordonniers, menuisiers, verriers, etc...) est très bien représenté sur ces listes électorales. Or, ce sont les catégories sociales des ouvriers, des artisans et des boutiquiers qui forment en France le gros des troupes de l'électorat républicain dès avant 1870 (6), menées par une bourgeoisie plus ou moins avancée dans ses positions sociales. En plus de nombreux témoignages attestent du vif intérêt porté par les viennois à la vie politique, sujet de bon nombre de conversations durant les longues soirées d'hiver (7)

D'autre part, il semble que l'on puisse relier à l'élément d'explication sociologique un autre élément, moins tangible, moins quantifiable, mais qui a aussi son importance : l'élément des mentalités

(4) Sous la direction de Daniel Gaxie, Explications du vote, Bilan des études électorales en France, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985, p. 40.

(5) Archives municipales de Vienne : Série K 21.

(6) Michel Winock, Jean-Pierre Azéma, La III^e République 1870-1940, Paris, Calman-Lévy, 1976, p. 23.

(7) Le Moniteur Viennois, n° 7 du vendredi 18 Février 1870.

locales dont l'un des principaux traits paraît être celui de la contestation, de la fronde vis-à-vis de l'autorité établie (on relève d'ailleurs au XIX^e siècle un nombre élevé de grèves à Vienne (8). L'origine de ce trait contestataire se situe peut-être dans une période antérieure au XIX^e siècle et à une échelle plus large. En effet, une étude sur la condition de la propriété foncière en Dauphiné au XVIII^e siècle (9) a montré que les habitants du Dauphiné, province privilégiée, avaient réussi à conserver le privilège de la libre propriété sur une partie de leurs terres et ceci malgré les tentatives des souverains et des seigneurs pour supprimer la liberté de l'alleu (l'alleu étant l'ensemble des terres libres appartenant aux paysans). C'est dans cette résistance qu'avaient su opposer les Dauphinois aux autorités seigneuriales et royales que l'on peut envisager de retrouver la trace de l'esprit local volontiers hostile au pouvoir établi. La reconnaissance d'une transmission générationnelle de cet esprit faciliterait ainsi la compréhension des succès obtenus par les démocrates socialistes en 1849 dans une partie du département de l'Isère (y compris à Vienne) mais également la faible victoire du "oui" en Isère lors du plébiscite impérial du 8 Mai 1870 (le non l'emporte à Vienne). Ainsi donc, les structures socio-économiques sûrement et un esprit public particulier éventuellement ont été déterminants dans le succès des candidats républicains à Vienne. Déterminants également ont été les acteurs de la vie politique locale, incarnation d'un certain nombre d'idées qu'ils vont s'efforcer d'appliquer.

Or, avant 1870, les principaux représentants des courants favorables à la république à Vienne n'ont pas eu véritablement l'occasion de mettre leurs idées en application dans le cadre municipal. Certes, certains, parmi eux, ont exercé réellement un pouvoir pendant la Seconde République, leur assurant ensuite un vrai prestige. C'est avant tout le cas du leader des républicains viennois, Marc-Antoine Brillier, avocat d'extraction modeste (son père était paysan à la tête d'une famille de huit enfants), ancien de la révolution de Février 1848, élu député à l'Assemblée Constituante le 23 Avril 1848 (10). Farouchement attaché à la République, il entraît dès le lendemain du coup d'état du 2 Décembre 1851 dans une résistance irréversible au régime impérial. Son opposition l'amènera à participer, aux côtés d'une quinzaine d'autres députés et de quelques Parisiens au célèbre épisode de la mise en place de barricades dans une rue de Paris, entraînant la riposte des soldats et la mort d'un des élus, le député Baudin, devenu dès lors le martyr du camp républicain.

(8) Michelle Perrot, Les ouvriers en grève, France : 1871-1890, Tome I, p. 79.

(9) Gérard Chianea, La condition des terres en Dauphiné au XVIII^e siècle, 1700-1789. Paris Mouton, 1969, Publication de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Grenoble.

(10) Claude Berthet, Étude biographique sur Marc-Antoine Brillier, Lyon, Imprimeries réunies, 1908.

Brillier, avocat de profession, fait partie de cette bourgeoisie (11) qui domine la vie politique dans les villes en France à cette époque. La composition du conseil municipal élu le 7 Août 1870 à Vienne nous fournit des indications précieuses sur les hommes qui incarnent l'idéal républicain. Il y a là, bien représentée, une bourgeoisie intellectuelle fondée sur le talent et le diplôme (trois avocats, trois avoués et un médecin fouriériste, Henri Couturier). Le reste du conseil est complété par des membres de la bourgeoisie d'entreprise (les fabricants de draps Dumas et Joseph Vaganay). Les représentants des couches populaires siègent aussi au conseil mais très minoritairement : 6 élus sur 27 dont 4 ouvriers de l'industrie textile.

S'agissant du socle commun d'idées autour duquel se rassemblent ces élus, il semble relever du camp républicain radical de l'époque. Ainsi en est-il de Marc-Antoine Brillier dont l'analyse de ses discours ou professions de foi adressés aux électeurs durant ses campagnes électorales révèle un vrai souci du respect d'une liberté d'expression absolue. Lors d'une profession de foi publiée en 1867, il déclare : "Je voudrais voir supprimer toutes les barrières qui entravent la marche de la pensée, je voudrais voir restituer la liberté, mais la liberté vraie à la presse et aux réunions de citoyens..." (12). Ce type de discours correspond tout à fait aux revendications des radicaux de l'époque (13). Par ailleurs, outre la liberté, les élus républicains présents au conseil municipal avant 1870 et en 1870 rappellent fréquemment leur attachement à un idéal égalitaire, là encore proche de la pensée radicale. Le 23 Mars 1870 (14), une commission municipale avec à sa tête Marc-Antoine Brillier, propose de supprimer l'octroi (15), présenté comme étant, par sa nature, "un impôt inique", ajoutant "qu'il faut vraiment avoir abjuré tout sentiment d'équité pour trouver juste que les étrangers (à la ville) s'y trouvent assujettis". Il y a donc ici la manifestation de l'importance accordée par les républicains radicaux de Vienne au respect de l'égalité. Notons cependant que, contrairement aux socialistes de l'époque, ce souci de l'égalité, chez les radicaux, va de pair avec le respect de la liberté économique. En effet, citant un économiste suisse, Sismondi, qui s'est inspiré de la doctrine libérale d'Adam Smith, Brillier, toujours au cours de cette séance du conseil du 23 Mars 1870, soutient que l'octroi est contraire "aux saines idées d'économie politique qui veulent la suppression des barrières et la facilité de circulation pour les choses comme pour les personnes". Le corpus d'idées des républicains radicaux de Vienne

(11) J.P. Chaline, Qu'est-ce qu'un bourgeois ? L'Histoire, n° 121, Avril 1979, p. 43.

(12) E.J. Savigné, op. cit., p. 11.

(13) Claude Nicolet, Le Radicalisme, P.U.F. (Que sais-je ?), 1957, p. 18.

(14) Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 23 Mars 1870.

(15) L'octroi est une taxe appliquée à des objets, des produits en provenance de l'extérieur de la ville. Cette taxe est perçue au profit de la ville..

semble donc suffisamment étoffé pour séduire l'électorat viennois : un républicanisme sincère et non modéré qui correspond à celui de la majorité de la population, une soif de liberté d'expression qui séduit l'esprit public local indépendant, un souci du respect de l'égalité et d'une certaine justice sociale auxquels sont sensibles les couches populaires et un libéralisme économique susceptible de rassurer une partie de la bourgeoisie d'entreprise locale.

Néanmoins, avant 1869-70, les républicains ont peu l'occasion, dans le cadre du conseil municipal, de peser notablement sur la vie de la cité. C'est donc ailleurs, sur le terrain de la vie sociétale que les républicains vont pouvoir se faire connaître et tisser la trame d'un réseau de sociabilité et d'influence assez efficace. Pourquoi la vie associative ? Parce qu'elle est importante à Vienne et parce qu'à cette époque, les partis politiques organisés n'existent pas. Parmi les sociétés au sein desquelles les républicains viennois s'intègrent, il y a beaucoup de sociétés musicales dont l'essentiel des membres appartient à "la classe des travailleurs" (16). Parmi les élus municipaux républicains jouant un rôle important, on distingue Simon Gouët, auteur de pièces de théâtre, de poèmes et qui a créé le Cercle Choral. Il est également vice-président d'une fanfare, la Société Philharmonique qui compte aussi dans ses rangs un autre élu républicain, Édouard Girerd, qui compose la musique des bluettes que Gouët écrit pour la fanfare. Cette Société Philharmonique, très dynamique, se produit au théâtre municipal et participe à de nombreuses fêtes locales.

D'autres éléments de la vie locale sont investis par des élus républicains, servant ponctuellement de tribune politique. C'est le cas des conférences historiques organisées parfois à Vienne. Le 28 Juin 1870, trois conseillers municipaux républicains (Faure, Bosc et Ronjat) organisent en compagnie d'un dirigeant socialiste local, Alphonse Ailloud, une conférence historique sur les origines de la Révolution française. Le sous-préfet de Vienne, bien qu'ayant donné son accord à la tenue de cette conférence, reste méfiant et décide d'y déléguer le commissaire de police. Le rapport rédigé quelques jours plus tard par l'officier de police stipule que l'orateur invité à cette conférence, Antoine Dubost (futur député républicain de l'Isère à partir de 1880) s'est attaqué avec virulence à la dynastie impériale et que les six cents personnes présentes au théâtre (pour la plupart des ouvriers, précise-t-il) ont applaudi avec vigueur à chaque propos hostile aux Bonaparte (17). Voilà, ici, un exemple d'instrumentalisation de la vie socio-culturelle au profit de la politique.

Pour conclure, nous dirons que la précocité du vote républicain à Vienne avant la chute de l'Empire s'explique par l'existence d'un

(16) Le Moniteur Viennois, n° 11 du Vendredi 18 Mars 1870.

(17) Archives Départementales de l'Isère, série 55 M 1.

esprit public fortement républicain et indépendant, marqué par des structures socio-économiques caractéristiques de la Révolution industrielle mais aussi, peut-être, par la transmission d'un esprit dauphinois rétif à l'ordre établi. Cet électorat viennois a été séduit par les chefs du camp républicain radical, auréolés pour certains du prestige d'une vieille résistance à l'Empire et habiles pour développer leur influence dans le cadre de la vie sociétale locale, ce dynamisme contrastant avec la faiblesse d'un camp conservateur incapable de s'organiser.

A côté de ces activités et à la suite de la journée d'information du 2 Octobre 1993, il se crée un groupe d'études des lieux sacrés du Viennois (Mégalithes, pierre à cupules, lieux de légendes ou de cultes anciens, sources, lieux de cultes chrétiens).

L'objectif est de recenser ces lieux, de rassembler les témoignages oraux et écrits, de tenter de déterminer les motifs qui ont présidé à leur implantation. Les personnes intéressées pourront prendre contact avec Henri Mioche au 74.13.00.80 ou Jean Eynaud.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES « AMIS DE VIENNE »

Président d'Honneur (à vie) :

M. Charles JAILLET - Ancien Président

Comité de Patronage :

M. Gabriel CHAPOTAT - Membre du C.N.R.S. - Fondateur, Directeur du Centre de Recherches Archéologiques
M. Roger LAUXEROIS - Conservateur des Musées
M. François LEYGE - Conservateur du Musée de St-Romain-en-Gal
M. Hugues SAVAY-GUERRAZ - Conservateur

BUREAU

Président : M. André HULLO - Professeur

Vice-Présidents : M^e Charles FRÉCON - Notaire - Vienne

M. Jean-François GRENOUILLER - Bibliothécaire

M. Marcel PAILLARET - Ingénieur - Vienne

M. François RENAUD - Professeur

Secrétaire Général : M^e Charles FRÉCON - Notaire - Vienne

Secrétaire-adjoint : M. Pierre GIRAUDO

Trésorière : Mme THEVENET

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Jean ARMANET - Notaire - Vienne

M. Paul BLANCHON - Professeur - Vienne

Dr Marc CHALON - Sainte-Colombe

M. Roger DUFROID - Retraité - Vienne

M. Jean GUEFFIER - Adjoint au Maire de Vienne

M. Jean-François GUILLET - Licencié ès-Sciences - Sainte-Colombe-lès-Vienne

Mme Michel GUILLOT - Saint-Romain-en-Gal

M. Jean MELMOUX - Université - Lyon III

M. Jean PERRIOLAT - Chimiste - Vienne

Mme Maurice SEGUIN - Vienne

M. SONDAZ - Vienne

M. Jean VAGANAY - Industriel - Vienne

Sauvegardes et interventions

- 1907** — Achat à un propriétaire grâce à une souscription lancée par la Société, de la mosaïque de Lycurgue ; financement de la restauration de la statue de l'Apollon Pythien.
- 1909** — Création par notre Société du Syndicat d'Initiative, qui ne devient indépendant qu'en 1947.
- 1920** — Début des travaux de restauration de la façade ouest de la cathédrale Saint-Maurice. La Société lutte depuis 1908 pour obtenir la contribution des Monuments Historiques et organise une souscription publique.
- 1922** — La Société achète des immeubles pour faciliter le début des fouilles du théâtre romain.
- 1928** — Dégagement et achèvement de la façade de Saint-André-le-Bas pour l'achat, puis la démolition de vieux immeubles, grâce à une nouvelle souscription et par les dons de sociétaires.
- 1938** — Résurrection du Cloître de Saint-André-le-Bas grâce à divers dons de sociétaires, en particulier Mme GUILLEMAUD, qui cède les colonnes.
- 1958** — Contribution financière pour le rachat de la statue de la Tutela à un antiquaire.
- 1967** — Interventions multiples pour la sauvegarde des mosaïques de la place Saint-Pierre et du site de Saint-Romain-en-Gal.
- 1977** — Sauvegarde du mobilier du Musée.